cese
Conseil économique social et environnemental

AVIS | SYNTHÈSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

# Évolution *démographique* : quels défis et quels leviers pour les politiques publiques ?

## RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT DE LA FRANCE 2026

RAPPORTEURE Marie-Hélène Meyling

OCTOBRE 2026

2026-021
NOR : CESL1100021X
Mercredi 28 octobre 2026

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2026-2031
Séance du 28 octobre 2026

# Évolution *démographique* : quels défis et quels leviers pour les politiques publiques ? – Rapport annuel sur l'état de la France 2026

Avis du Conseil économique, social et environnemental sur proposition de la commission de l'Économie et des Finances

Rapporteure :
Marie-Hélène MEYLING

Question dont le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a été saisi par décision de son bureau en date du 30 juin 2026 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au CESE. Le bureau a confié à la commission de l'Économie et des Finances la préparation d'un avis *« Basculement » démographique : quels défis et quels leviers pour les politiques publiques ? – Rapport annuel sur l'état de la France 2026 (RAEF 2026)*.
La commission de l'Économie et des Finances, présidée par M. Éric Chevée, a désigné Mme Marie-Hélène Meyling comme rapporteure.

# synthèse

## Introduction

Le « basculement »[1] démographique que traverse la France ne se prête pas à une lecture univoque. Il n'est ni la réalisation d'un déclin inévitable, ni un phénomène qui doit rester purement subi : certains mettent en priorité l'accent sur les défis d'adaptation qu'il implique, quand d'autres soulignent qu'il ouvre aussi des marges de manœuvre dont il faut se saisir.

Ce qui est certain, c'est qu'il touche, à des degrés et des rythmes différents selon les territoires, l'ensemble des politiques publiques et l'ensemble des générations : organisation de l'habitat et des mobilités, avenir de l'école, structure du marché du travail, place de l'immigration, équilibre des comptes sociaux, aménagement des territoires, et singulièrement de certains territoires ultramarins confrontés à des évolutions d'une rapidité inédite. Ce basculement constitue également un défi majeur pour la compétitivité de l'économie française : la diminution progressive de la population active affectera le potentiel de croissance, la création de richesse et les capacités de financement de notre modèle social.

1 Le terme « basculement » est ici entre guillemets car bien qu'il soit couramment utilisé pour évoquer l'évolution démographique actuelle, il pourrait laisser supposer un phénomène soudain et inattendu. Or, comme on le verra dans cet avis, il n'en est rien. Pour faciliter la lecture, les guillemets sont ôtés dans la suite du document.

Cette évolutionpose enfin, avec une acuité renouvelée, la question du regard porté sur la natalité, les choix en matière de parentalité et la place des femmes et de leurs droits dans ce débat.

Loin d'un traitement centré sur la seule relance de la natalité, ce rapport entend porter une approche globale, vigilante face aux diverses tentatives d'instrumentalisation de l'inquiétude démographique.

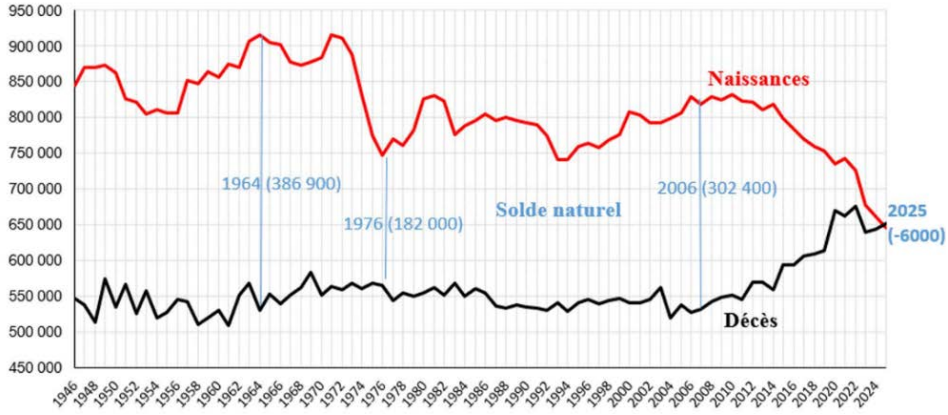
À l'image de la démarche engagée l'an dernier sur l'égalité des chances, ce rapport annuel sur l'état de la France entend combiner données objectives et perceptions citoyennes, recueillies notamment via le sondage CESE-Ipsos présenté dans le volet 1. Les notes focus qui composent le volet 2 permettent d'approfondir chacun de ces sujets.

On trouvera enfin en volet 3 les indicateurs suivis par le CESE sur une longue période afin de mesurer et de suivre dans le temps l'état de la France, avec cette année l'introduction de deux nouveaux indicateurs, l'un dédié à la biodiversité, l'autre à l'état de la démocratie.

### La fin d'une exception française

Pendant plusieurs décennies, la France a constitué une forme d'exception démographique en Europe : une fécondité parmi les plus élevées de l'Union européenne, une population comparativement jeune, une croissance démographique régulière portée à la fois par les naissances et par l'immigration. Cette singularité s'efface progressivement depuis le milieu des années 2010, et l'année 2025 marque à plusieurs égards un basculement avec notamment, fait inédit depuis 1945, un solde naturel — différence entre les naissances et les décès — négatif. Ainsi, le nombre des décès dépasse celui des naissances et la croissance de la population repose sur le solde migratoire. Cette évolution n'est ni un choc, ni une surprise. A cela plusieurs explications.

**GRAPHIQUE 1 : FRANCE : ÉVOLUTION DES NAISSANCES ET DÉCÈS**
**Source : Insee**



D'une part, l'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025, son niveau le plus bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale, après 1,61 en 2024 et 2,02 en 2010. Cette année 2025, 645 000 bébés sont nés en France, soit environ 24 % de moins qu'en 2010.

D'autre part, un vieillissement structurel de la population des générations issues du baby-boom. Au 1er janvier 2026, les personnes de 65 ans ou plus sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans : les premières représentent 22,2 % des habitants, les secondes 22,5 % — alors qu'en 2006, ces parts étaient respectivement de 16,4 % et 25,1 %. Elles pourraient représenter, selon les projections, près d'un habitant sur trois en 2070. Le rapport de dépendance démographique — le nombre de personnes de 65 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 64 ans — passerait de 40 en 2026 à 49 en 2040. Selon le scénario central des projections de l'Insee, la population française (69,1 millions d'habitants en 2026 selon l'INSEE) culminerait à 69,8 millions d'habitants en 2037, avant d'amorcer un recul progressif et tempéré pour atteindre 65,9 millions en 2070, un niveau comparable à celui du milieu des années 2010.[2]

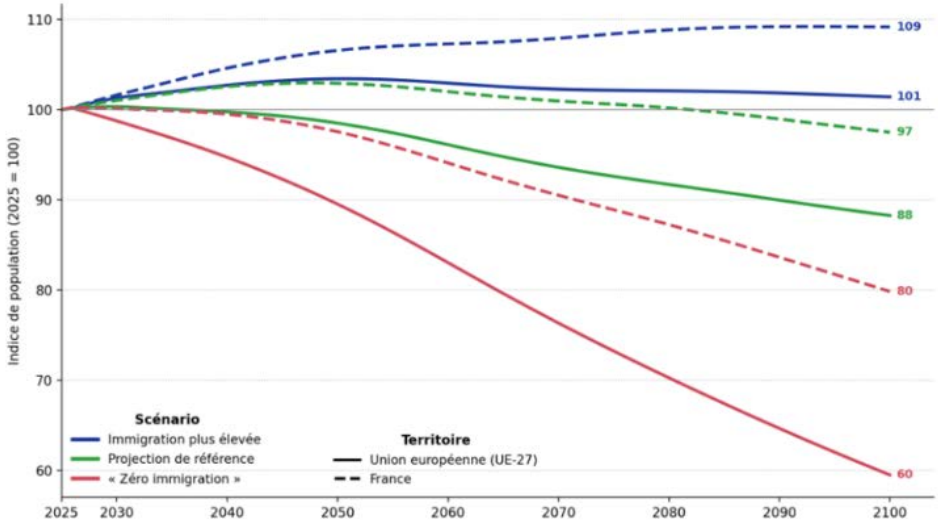
A de rares exceptions près, l'ensemble du monde fait face à ce même phénomène de ciseau entre baisse de la natalité et vieillissement de la population. L'Institut national d'études démographiques (INED) relevait en 2021 que les deux tiers de la population mondiale vivaient dans des zones où la fécondité se situait sous le seuil de renouvellement des générations (2,1).

A l'échelle européenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité est tombé à 1,34 enfant par femme en 2024. Avec 1,56, la France demeure en position relativement plus élevée que l'Allemagne (1,36) ou l'Italie (1,18). En statistiques européennes, sur la base harmonisée d'Eurostat (c'est-à-dire rapportée à la population de 15 à 64 ans), le taux de dépendance[3] de la France (35,5 %) reste inférieur à celui de l'Italie (39 %) ou de l'Allemagne (35,9 %), tout en restant supérieur à la moyenne de l'UE (34,5 %)[4].

Dans tous ses scénarios, Eurostat prévoit une baisse de la population globale pour l'UE comme pour la France. Cette baisse serait plus significative en appliquant une hypothèse de « zéro immigration ».

2 INSEE, « Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse », Insee Première n° 2108, 2026.
3 Rapport entre l'effectif de la population d'âges généralement inactifs (enfants et personnes âgées) et l'effectif de la population en âge de travailler (INED).
4 Old-age dependency growing across EU regions - News articles - Eurostat (https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20251001-2)

**GRAPHIQUE 2 : POPULATIONS À 2100 EN EUROPE ET EN FRANCE, SELON TROIS SCÉNARIOS MIGRATOIRES (2025 = BASE 100)**
**Source : Eurostat**




GR

# I. Un basculement aux conséquences économiques, sociales et environnementales multiples

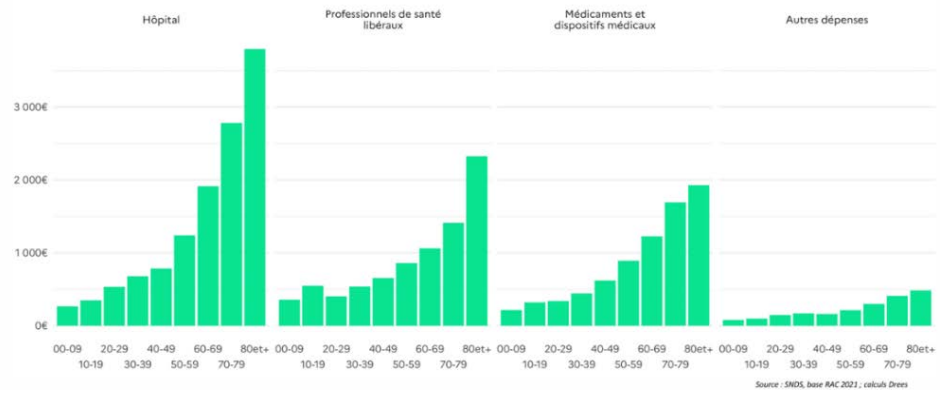
## A. Activités économiques : Soutenir l'activité économique pour sécuriser le financement des besoins

Dans un contexte de budget contraint, le vieillissement et le ralentissement démographique redessinent en profondeur l'économie française, avec des effets contrastés selon les secteurs et les territoires. Selon le Haut Conseil des finances publiques, la croissance potentielle de la France, estimée à 1,2 %, pourrait être amputée de 0,2 point par an en moyenne entre 2022 et 2070 selon la Cour des Comptes, un impact qu'elle juge susceptible d'être atténué — mais non annulé automatiquement — par une action volontariste sur l'emploi, la productivité ou l'apport migratoire.[5] Pour l'OCDE, le vieillissement de la population devrait peser lourdement sur la croissance économique : faute d'une nette accélération des gains de productivité, la croissance du PIB par habitant pourrait ralentir d'environ 40 % dans les pays de l'OCDE, passant en moyenne de 1 % par an entre 2006 et 2019 à 0,6 % par an entre 2024 et 2060[6]. Il ne s'agit pas d'une contraction de l'économie : le PIB par habitant continuerait de progresser, mais à un rythme ralenti et non proportionnel à la baisse de la population active. Le ralentissement de la population active ne signifie toutefois pas mécaniquement une baisse de l'activité. La Chine, par exemple, a vu sa population active diminuer de plus de 9 millions entre 2024 et 2025 tout en enregistrant une progression de 5 % de son PIB par habitant — les exportations ayant compensé la division par deux du rythme de croissance du PIB. Ainsi, la contraction de la population active ne détermine pas, à elle seule, l'évolution de l'activité économique[7], mais la nature de la croissance importe autant que son niveau[8].

Sur le plan budgétaire, la part des dépenses sensibles au vieillissement (retraites, santé, dépendance, chômage après 55 ans) atteint en France désormais 40 % de la dépense publique totale, contre 29 % en 1998. Cette progression s'explique par l'effet conjugué de la hausse du nombre de retraités et de l'augmentation des dépenses de santé et de perte d'autonomie.

5 Cour des comptes, Démographie et finances publiques, rapport public thématique, décembre 2025 ; audition de MM. Giannesini et Ferriol (Cour des comptes) et de M. Hippolyte d'Albis par le CESE, juillet 2026.
6 Rapport 2025 Perspectives de l'emploi de l'OCDE.
7 Coface, « Tableau de bord des risques économiques – Chine », données relatives à la population active et au PIB par habitant
8 CESE, contribution de la commission Activités économiques au RAEF 2026 « Basculement démographique : quels défis et quels leviers pour les politiques publiques ? »

**GRAPHIQUE 3 : DÉPENSES DE SANTÉ PAR TRANCHES D'ÂGE ET NATURE DE DÉPENSES**
**Source : DREES**




Le seul effet du vieillissement sur les dépenses de santé est chiffré par la Cour des comptes à environ 3 milliards d'euros supplémentaires par an d'ici 2030, tandis que le besoin de financement additionnel de la dépendance est estimé entre 10 et 12 milliards d'euros par an sur la même période[9]. Ces tensions ne pèsent pas uniquement sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité sociale. En effet, en 2025, les besoins liés au vieillissement pesaient plus fortement sur les collectivités territoriales rurales, en raison d'une population plus âgée et d'une base fiscale plus restreinte, alors que leur dotation globale de fonctionnement a diminué depuis 2010, avant une stabilisation depuis 2024.[10] Par ailleurs, une part des dépenses de santé reste à la charge des ménages.

Ces enjeux de financement sont aussi ceux qui inquiètent le plus l'opinion : dans le sondage CESE-Ipsos, les difficultés à financer le système de santé (54 %) et les retraites (51 %) arrivent très nettement en tête des effets négatifs redoutés du basculement démographique, loin devant le ralentissement économique (33 %).

Cette hausse des dépenses, conjuguée à une moindre progression des recettes liée à la baisse de la population active, intervient dans un contexte de finances publiques et sociales déjà très contraint. Le déficit cumulé des régimes obligatoires de base et du Fonds de solidarité vieillesse a atteint 23 milliards d'euros en 2025. L'accumulation de ces déficits conduirait à une dette sociale supplémentaire de près de 110 milliards d'euros à l'horizon 2029 portée par l'Acoss, hors dette déjà reprise par la Cades et hors dette des hôpitaux, en l'absence de mesures complémentaires[11]. Les dépenses de santé augmentent de plus de 4 % depuis la crise sanitaire.

9 Rapport Libault, 2019. Ministère de la Santé (https://sante.gouv.fr/archives/consultation-place-des-personnes-agees/concertation-grand-age-et-autonomie/article/rapport-de-la-concertation-grand-age-et-autonomie)
10 CESE, contribution de la commission Ecofin au RAEF 2026, « Démographie et services publics essentiels : quels impacts sur le financement des politiques publiques ? » citant notamment Cour des comptes et Sénat.
11 Assemblée nationale, « Avis sur l'approbation des comptes de la sécurité sociale de l'année 2025 ».

En 2025, les dépenses de santé s'élevaient à 353 Md€[12] selon les comptes de la Drees. La branche autonomie, dotée de 42 milliards d'euros, verrait son déficit prévisionnel passer de 0,7 milliard en 2025 à environ 1,7 milliard par an entre 2026 et 2029[13].

Les retraites représentent 422 milliards d'euros en 2025 (14,1 % du PIB) et devraient rester stables en part de PIB jusqu'en 2045[14], mais le Conseil d'orientation des retraites (COR) révise à la hausse sa prévision de déficit à long terme, qui atteindrait 2,4 % du PIB en 2070 contre 1,4 % dans son précédent rapport, notamment parce que son hypothèse de fécondité passe à 1,45 enfant par femme, contre 1,8 précédemment[15]. Ce constat doit toutefois être lu avec prudence : selon Hippolyte d'Albis, auditionné par le CESE, la part des 65 ans et plus étant passée de 13 % à 22 % entre 1983 et 2025, le vieillissement aurait dû accroître le déficit public de six points de PIB. Il a été compensé par l'emploi des séniors, la participation des femmes au marché du travail et l'apport migratoire[16].

Alors que les besoins augmentent, les ressources qui reposent à hauteur de 40 % sur les cotisations sociales financées par les salaires, voient leur assiette se réduire sous l'effet de la contraction de la population en âge de travailler. Le rapport entre cotisants et retraités, passé de 2,1 en 2002 à 1,8 en 2025, pourrait tomber à environ 1,4 en 2070[17]. Les exonérations de cotisations sur les bas salaires, bien que compensées en principe par l'Etat[18], réduisent la part des recettes assise sur le travail. Par ailleurs, le vieillissement diminue le rendement de la TVA — deuxième recette de l'État (35,4 % des recettes fiscales brutes en 2025[19]), les personnes âgées épargnant davantage et consommant différemment[20].

Parallèlement, les exonérations de cotisations sur les bas salaires ont eu pour effet de réduire les contributions provenant des cotisations sociales.

Par ailleurs, les retraités actuels contribuent davantage qu'hier, via la CSG à taux réduit et la TVA affectée[21].

12 Dépense courante de santé au sens international.
13 Cour des comptes, rapport sur la Sécurité sociale 2025, cité par la Fondation IFRAP, « Qu'est-ce que la CNSA, cette caisse qui verse 42 Mds € pour l'autonomie ? », janvier 2026.
14 COR, rapport annuel, juin 2026, cité dans la note « Démographie : comparaison européenne des impacts économiques ».
15 COR, projet de rapport 2026, cité par Franceinfo, « Le Conseil d'orientation des retraites va revoir à la hausse sa prévision de déficit du système à long terme », juin 2026 ; Insee, projections de population publiées en avril 2026 (hypothèse de fécondité de 1,45 enfant par femme à partir de 2028).
16 Audition d'Hippolyte d'Albis par le CESE, 7 juillet 2026.
17 COR, projet de rapport 2026, cité par Franceinfo, juin 2026, dans la note Ecofin.
18 L'article L.131-7 du Code de la sécurité sociale prévoit que les mesures décidées par l'État qui réduisent les recettes de la Sécurité sociale doivent être compensées.
19 INSEE, Recettes du budget général (https://insee.fr/fr/statistiques/2381416), 2025
20 Cour des comptes, Démographie et finances publiques, rapport public thématique, décembre 2025, cité dans la note « Démographie : comparaison européenne des impacts économiques ».
21 Insee, comptes nationaux distribués 2019, cités dans la note « Démographie : comparaison européenne des impacts économiques ».

Face à ces limites, les réponses récentes prennent la forme de recettes dédiées : hausse de la CSG affectée à la CNSA (+0,35 point envisagé, pour 6 à 8 milliards d'euros)[22], contribution patronale plafonnée à 0,15 % de la masse salariale, présentée par certaines régions comme un moyen de compenser la baisse des dotations de l'État[23]. Ces prélèvements sectoriels rendent visible le lien entre la dépense et son financeur. Ils multiplient cependant les cotisations qui pèsent sur la masse salariale, sans traiter la soutenabilité d'ensemble. Pour répondre à cette problématique, le CESE appelle à s'appuyer sur une mobilisation des actifs potentiels (séniors, personnes sans emploi, jeunes), les gains de productivité (innovation, IA, robotisation) et l'accompagnement des transmissions d'entreprise[24].

Enfin, ces choix de financement n'étant pas neutres pour le pouvoir d'achat des actifs, le CESE invite également à apprécier toute nouvelle recette au regard de son effet sur le revenu des actifs.

## B. Les nécessaires transformations du travail et de l'emploi

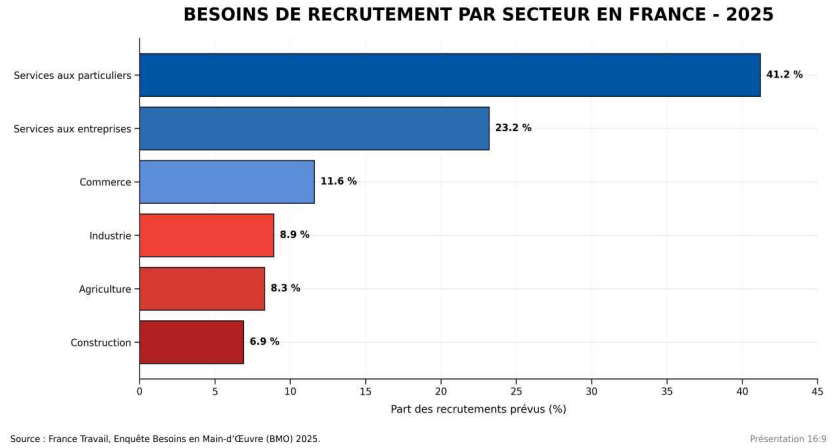
Le ralentissement de la croissance de la population active est déjà perceptible : après avoir progressé de 90 000 personnes par an en moyenne entre 2011 et 2021, elle ne devrait plus croître que d'environ 20 000 actifs par an jusqu'en 2040, avant d'amorcer un recul. Sur la seule décennie à venir, l'économie française enregistrera 7,4 millions de départs à la retraite, soit un quart de la population active actuelle, avec des chocs particulièrement marqués dans certains métiers : plus d'un tiers des effectifs partiront à la retraite dans l'aide à domicile, l'agriculture ou l'hôtellerie-restauration.[25]

Cette baisse constitue le premier motif d'inquiétude des répondantes et répondants interrogés par Ipsos : 70 % se disent inquiets de la baisse de la population active, contre 59 % pour la baisse de la natalité elle-même et 53 % pour le vieillissement — une inquiétude qui progresse fortement avec l'âge, de 58 % chez les moins de 35 ans à 76 % chez les 60 ans et plus.

22 CESE, contribution de la commission Ecofin au RAEF 2026, conclusion.
23 Urssaf, « Le versement mobilité et le versement mobilité additionnel » ; Banque des Territoires, « Versement mobilité régional et rural : le décret est paru », septembre 2025.
24 CESE, contribution de la commission des Activités économiques au RAEF 2026, « Les conséquences du basculement démographique sur les activités économiques », 17 septembre 2026.
25 CESE, contribution de la commission Travail et emploi au RAEF 2026, citant Dares, Les séniors sur le marché du travail en 2025, et Insee, Bilan formation emploi 2025.

Pour le CESE, ces tensions invitent également à engager une réflexion d'ampleur sur l'attractivité des métiers et sur les attentes des nouvelles générations, afin de mieux prendre en compte les transformations des aspirations au travail et les conditions d'exercice des professions confrontées aux besoins de recrutement[26]. Les départs massifs à la retraite ne représentent pas seulement un enjeu quantitatif de recrutement mais font aussi peser un risque de perte de compétences, en particulier de savoir-faire tacites et de connaissances de l'entreprise qui ne sont pas formalisées.

## GRAPHIQUE 4 : LES BESOINS DE RECRUTEMENT PAR SECTEUR EN FRANCE

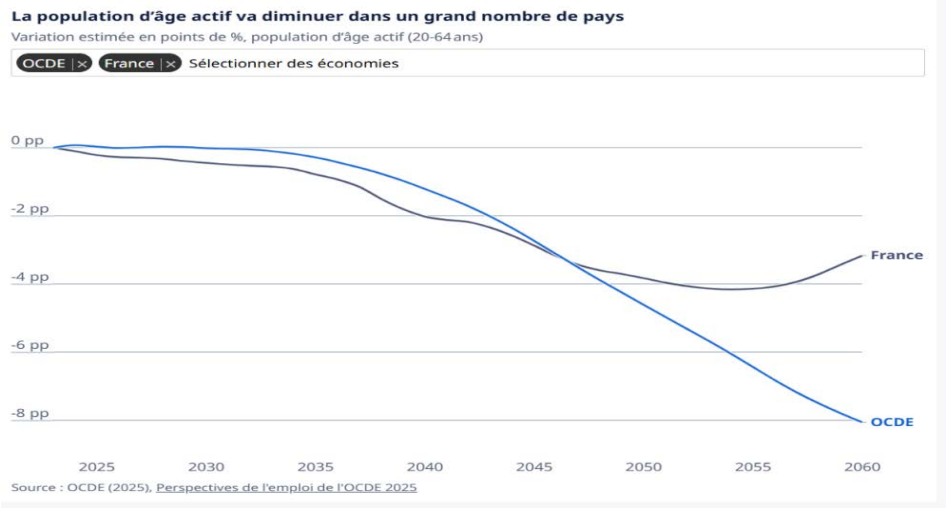



Le taux d'emploi des séniors observé en France hors Mayotte reste par ailleurs faible en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Au-delà de 55 ans, puis plus nettement encore après 60 ans, le taux d'emploi se contracte de façon significative : 60,3 % des 55-64 ans (contre 65,2 % pour la moyenne des pays de l'UE[27]) et 44 % des 60-64 ans (contre 55 en moyenne dans les pays de l'UE[28]) sont en emploi, soit un écart d'environ 10 points avec l'Union européenne. Ce décrochage pèse directement sur l'équilibre du système de retraites par répartition et constitue un frein spécifiquement français, plus marqué qu'ailleurs en Europe. Les freins à l'intégration des séniors sur le marché du travail persistent, qu'ils soient réels ou

26 CESE, contribution de la commission Travail et emploi au RAEF 2026.
27 Emploi et chômage en Europe – Emploi, chômage, revenus du travail | Insee
28 https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/lfsa_ergan__custom_23047737/default/table

perçus : poids de la masse salariale des travailleurs expérimentés et volume de formation supposés, stéréotypes liés à l'âge, dispositifs incitatifs insuffisants pour les employeurs et accompagnement encore limité des actifs en fin de carrière. La surexposition aux risques de certains emplois – pénibilité et usure professionnelle –, contribue également à abaisser l'âge effectif de départ en retraite[29].

### GRAPHIQUE 5 : LA BAISSE DE LA POPULATION ACTIVE EN FRANCE ET DANS L'OCDE




Dans les Outre-mer, ces inégalités se combinent avec des contraintes démographiques spécifiques : le départ d'une partie importante des jeunes adultes peut réduire localement le vivier de compétences, tandis que l'accès inégal aux formations, aux réseaux professionnels et aux emplois qualifiés limite les possibilités de retour[30].

Plusieurs leviers pour répondre à ce ralentissement sont souvent évoqués dans le débat public : l'emploi des séniors, dont le taux reste inférieur de plus de 13 points à celui de l'Allemagne (66,5 % contre 75,5 % pour les 55-64 ans) ; l'insertion des jeunes, alors que la part des 15-29 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation atteint 13,1 % début 2026[31]. Le CESE identifie également d'autres leviers : le développement de l'apprentissage et l'alternance ; la mobilisation de la formation tout au long de la vie ; l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ; et l'apport de l'immigration, dont plusieurs études économiques établissent

29 INSEE, « Emploi, chômage, revenus du travail », juin 2025.
30 CESE, contribution de la délégation Outre-mer au RAEF 2026
31 Ces fragilités s'inscrivent dans des transformations structurelles de l'emploi : recul des emplois industriels, historiquement plus protecteurs, au profit d'emplois de services davantage exposés à la précarité et, dans certains cas, de moindre qualité.

la contribution positive au solde démographique (cf. graphique 2), à la croissance, au dynamisme de population active et ainsi aux finances publiques.

Le sondage CESE-Ipsos confirme la centralité de l'emploi dans la hiérarchie des priorités perçues par les Français : face aux changements démographiques, agir sur l'emploi et la population active arrive nettement en tête des priorités citées (40 %), loin devant la relance de la natalité (17 %) ; et pour soutenir l'économie, 75 % des Français jugent prioritaire de revaloriser les métiers qui peinent à recruter et les formations pour y accéder.

Le vieillissement crée aussi de nouveaux besoins dans les métiers du soin et de l'accompagnement — très majoritairement féminisés (96 % des aides à domicile[32]) — dont les effectifs eux-mêmes vieillissent : 35 % des aides à domicile ont plus de 55 ans et une assistante maternelle sur deux a atteint l'âge de 50 ans. À l'horizon 2035, le départ à la retraite de plus de 40 % des assistantes maternelles va accentuer les tensions déjà existantes avec des risques accrus de fractures territoriales, notamment dans les zones rurales.

L'allongement des carrières et le vieillissement de la population active posent enfin la question de la soutenabilité du travail et interroge la capacité des employeurs à organiser le maintien en emploi jusqu'à la retraite[33].

La question de la relève concerne également les entreprises elles-mêmes. Environ 370 000 entreprises — dont 310 000 TPE employeuses — seraient à transmettre à l'horizon 2030[34], avec des conséquences potentielles sur plusieurs millions d'emplois. L'enjeu est particulièrement marqué dans l'artisanat, le commerce, l'agriculture et au sein de nombreux territoires ruraux : près d'un chef d'exploitation sur deux doit partir à la retraite d'ici 2030 et un tiers n'a pas encore de successeur identifié.

Par ailleurs, le temps libre constitue aussi l'une des premières richesses que les séniors peuvent apporter à la société et invite à changer le regard sur le vieillissement. L'enjeu est notamment intergénérationnel : au sein des familles, par exemple pour la garde des enfants ou l'aide apportée à des parents très âgés, mais aussi par le temps bénévole mis à la disposition des associations et, plus largement, par l'engagement citoyen. Cette capacité d' « émancipation » peut être encouragée en amont, en particulier au moment de la retraite, lorsqu'un long temps de disponibilité et de possibilités d'activités s'ouvre[35][36].

32 https://gard.gouv.fr/Actualites/1ere-Journee-nationale-des-aides-a-domicile 2023
33 Anact, Replay : salariés aidants, un rôle à mieux reconnaître dans l'entreprise | Anact (https://anact.fr/salarie-aidant-entreprise), 2025
34 Étude sur La transmission-reprise d'entreprise, réalisée en partenariat avec CMA France, CCI France et l'association CRA (cédants et repreneurs d'affaires)
35 CESE, avis « Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté », rapporté par Marie-Claire Martel et Jean-François Naton (2022), p. 78 et 102-103.
36 CESE, avis « Projet de loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement » (2014), p. 15-18.

## C. Le lien démographie - empreinte environnementale

La dynamique des populations humaines ne peut être appréhendée indépendamment de celle des espèces animales et végétales dont elles dépendent. Cette notion, généralement désignée par l'approche One Health, a fait  et fera l'objet de différents travaux du CESE[37]. Les sociétés humaines tirent de la biodiversité et du bon fonctionnement des écosystèmes les ressources et les services indispensables à leur existence : alimentation, eau potable, fertilité des sols, pollinisation, régulation du climat, protection contre certains risques sanitaires ou encore qualité du cadre de vie. Or, l'état du vivant sur lequel repose la démographie humaine se dégrade à un rythme sans précédent : sur plus de 175 000 espèces évaluées par l'Union internationale pour la conservation de la nature, près de 49 000 sont considérées comme menacées d'extinction, et la France figure parmi les dix pays comptant le plus grand nombre d'espèces menacées au monde.

Le basculement démographique et la transition écologique entretiennent des liens qui ne se réduisent pas à des contraintes. A terme, une population en léger recul pourrait alléger certaines pressions sur les ressources et les milieux, et diminuer l'empreinte écologique : moindre artificialisation des sols liée à la construction de nouveaux logements, réduction potentielle de la consommation d'espace, allègement de la demande en eau et en énergie à comportements inchangés.

Ainsi, pour une partie des analyses environnementales, ce ralentissement démographique constitue un facteur plutôt favorable à l'atteinte des objectifs de préservation des écosystèmes, et pourrait être valorisé comme tel plutôt que d'être uniquement perçu comme un problème.

Le sondage CESE-Ipsos réalisé dans le cadre du RAEF 2026 illustre cette ambivalence : à la question de savoir si la baisse de la natalité est avant tout un problème pour l'économie ou une bonne nouvelle pour l'environnement, 47 % des Français répondent qu'elle est « autant l'un que l'autre », contre 39 % qui n'y voient qu'un problème économique et 13 % qu'une bonne nouvelle environnementale. Par effet d'addition, 60 % des Français voient dans la baisse de la natalité un effet potentiellement positif pour l'environnement.

Certains démographes comme Gille PISON ou Emmanuel PONT ont pour leur part une approche plus nuancée du sujet. Pour eux, la tendance de baisse de la fécondité est globale et durable. A l'échelle individuelle, c'est plutôt la modification dès maintenant de la façon de vivre, de consommer et d'élever ses enfants – plutôt que leur nombre - qui peut être bénéfique pour la planète.

Enfin, l'éco-anxiété, qui touche aujourd'hui plus de 15 millions de personnes en France, est identifiée par plusieurs études comme un facteur susceptible de peser sur la natalité[38]. Cette lecture est partagée par une partie de l'opinion : 24 % des Français citent les inquiétudes liées au changement climatique et à l'avenir de la planète parmi les facteurs expliquant la baisse de la natalité, une proportion qui atteint 39 % chez les étudiants.

37 CESE, Lutter contre les pollutions diffuses pour préserver la biodiversité, janvier 2026
38 Selon l'Observatoire de l'éco-anxiété. L'éco-anxiété reste secondaire par rapport aux déterminants économiques et matériels plus classiques. CESE, contribution de la commission Environnement au RAEF 2026.

Quoi qu'il en soit, cette évolution s'accompagne de défis d'innovation et d'adaptation : la transition écologique exige des investissements importants, publics et privés — rénovation des bâtiments, adaptation des réseaux, gestion de l'eau[39] — dans un contexte où le nombre d'actifs contributeurs diminue. Le vieillissement de la population pose aussi des questions d'aménagement, notamment dans les zones rurales et périurbaines où la dépendance à la voiture individuelle rend la transition des mobilités plus complexe, et où l'exposition aux épisodes climatiques extrêmes, pour lesquels les personnes âgées - comme les jeunes enfants -sont physiologiquement plus vulnérables appelle une vigilance particulière.

# II. Adapter les territoires, l'habitat et la santé au vieillissement

## A. Le défi du vieillissement à domicile

L'aspiration à vieillir chez soi est massive et en progression constante : en 2023, 74 % des Français déclarent ne pas vouloir vivre en établissement en cas de perte d'autonomie, contre 53 % en 2001[40]. Or seulement 6 % des logements en France sont aujourd'hui conformes aux besoins des personnes âgées, en situation de handicap ou de perte d'autonomie, selon l'Anah[41]. Cette inadaptation n'est pas sans conséquence : près de 10 000 personnes de 65 ans ou plus meurent chaque année d'une chute domestique en France, et 135 000hospitalisations liées à des chutes sont recensées[42].

Le CESE souligne que l'autonomie dépend autant du logement lui-même que de son environnement : accès aux soins, aux commerces, aux mobilités douces et aux solidarités de proximité — ce qui invite à dépasser la seule notion de logement pour penser, plus largement, l'habitat (y compris ses formes alternatives : habitat intergénérationnel, colocation entre séniors, habitat inclusif ou partagé, etc.)[43].

Au-delà du logement, le maintien à domicile dépend de

39 I4CE, « Adapter la France à + 4°C: moyens, besoins, financements (https://i4ce.org/publication/adapter-france-quatre-degres-moyens-besoins-financements-climat/)», 2025

40 DREES, Études et Résultats, « Trois quarts des Français préféreraient rester à domicile en cas de perte d'autonomie », septembre 2025.

41 ANAH, cité par CESE, avis L'habitat et le logement face aux défis sociaux, territoriaux et écologiques, rapporté par Marie-Noëlle Lienemann et Maud Lelièvre (2025), p. 66.

42 Audition de Luc Broussy pour l'avis CESE Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement (2023) ; Insee Références, édition 2025, « Économie et société à l'ère du numérique », octobre 2025.

43 CESE, avis Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement, rapporteur Michel Chassang (2023).

la présence de services essentiels. La dématérialisation croissante des démarches administratives pénalise plus fortement les personnes âgées: en 2024, le renoncement aux démarches en ligne concerne 26 % des 45-59 ans, 31 % des 60-74 ans et 43 % des 75 ans ou plus, l'âge restant le premier facteur explicatif de ce renoncement.

S'agissant des mobilités, les personnes âgées recourent à la marche à pied et à la voiture individuelle soit par manque d'alternative en particulier dans les territoires ruraux et les villes moyennes, soit par inadaptation des transports collectifs. Développer le transport à la demande, renforcer l'offre en heures creuses adaptées aux habitudes des séniors, mutualiser les moyens de transport existants (covoiturage organisé, ouverture du transport scolaire à d'autres publics, mobilité électrique légère) pourraient être des solutions à envisager.

Le basculement démographique peut également ouvrir des opportunités économiques. La silver économie — qui recouvre les activités liées au maintien à domicile, à la santé, à l'autonomie, à l'habitat, aux loisirs et à la mobilité — pourrait constituer un marché important, avec un chiffre d'affaires estimé à plus de 130 milliards d'euros à l'horizon 2030[44]. Les personnes âgées ne doivent cependant pas être considérées uniquement comme des consommatrices : elles contribuent aussi à la richesse collective par le cumul emploi-retraite, la solidarité intergénérationnelle, le bénévolat et l'engagement associatif. Signalons à ce propos, qu'une large part de l'aide à domicile, de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes âgées repose sur des acteurs non lucratifs (associations, fondations et mutuelles) dont les modèle économique, aujourd'hui fragilisé, conditionne directement la capacité du pays à faire face aux besoins.

## B. Un système de santé sous tension

Le vieillissement de la population accroît mécaniquement les besoins de soins, en particulier pour les pathologies chroniques et la perte d'autonomie, dans un contexte où l'accès aux professionnels de santé demeure très inégal selon les territoires. Il contribue également à l'augmentation des cancers, maladies cardiovasculaires, diabète, troubles psychiques ou encore maladies neurodégénératives. Ces affections liées ou non à l'environnement, représentent une part croissante des problèmes de santé. Les maladies chroniques mobilisent 62 % des dépenses de l'Assurance maladie et près des trois quarts des dépenses hospitalières. Environ 37 % de la population française est aujourd'hui concernée par une pathologie chronique et cette proportion pourrait atteindre 43 % d'ici 2030[45].

Les zones rurales et certains quartiers urbains, déjà confrontés à la raréfaction des médecins généralistes et spécialistes, sont aussi ceux où la population vieillit le plus rapidement, cumulant ainsi les difficultés. Dans son avis « Les déserts médicaux », le CESE relève que cette mauvaise répartition concerne l'ensemble

44 CESE, contribution de la commission Activités économiques au RAEF 2026 « Les conséquences du basculement démographique sur les activités économiques »

45 Assurance Maladie, rapport Charges et Produits pour 2026 (juillet 2025) - CESE, contribution de la commission Affaires sociales et Santé au RAEF 2026

des professionnels de santé — au-delà des seuls médecins — et préconise outre d'augmenter le nombre de places de formation de médecins, de favoriser une plus grande diversité géographique et sociale des étudiantes et étudiants en médecine, d'augmenter le nombre de stages en ambulatoire et de développer un réseau de centres et maisons de santé pluriprofessionnelles[46]. Les professionnels de santé étrangers pourraient être une alternative au manque de médecins spécialistes.

La demande croissante de soins de proximité et de maintien à domicile se heurte à des tensions de recrutement fortes dans les métiers du soin, notamment dans les métiers infirmiers et d'aide-soignant ainsi que chez les médecins généralistes, touchant particulièrement les territoires les moins attractifs. Cette situation interroge l'organisation même du système de santé, aujourd'hui encore largement centré sur l'hôpital et orienté sur le soin curatif alors que les besoins liés au basculement démographique appellent un renforcement de la prévention, de la médecine de ville et des dispositifs de coordination entre soins et accompagnement social. Des indicateurs de santé, sociaux, environnementaux et territoriaux, constituant un «bulletin de santé» territorial, permettrait de mettre la santé environnement au cœur de chaque politique publique. Le sondage CESE-Ipsos montre une très forte adhésion à ces orientations : 96 % des Français jugent prioritaire d'augmenter le nombre de professionnels de santé, 95 % d'investir davantage dans les soins à domicile et 90 % de réduire les inégalités territoriales d'accès aux soins, quand le développement de la télémédecine et de l'intelligence artificielle n'est jugé prioritaire que par 38 % d'entre eux.

# II. Une jeunesse à accompagner, une école et des Outre-mer en mutation

## A. Pour une approche qualitative de l'école

Selon les projections de la Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance (Depp) publiées en 2026, les établissements publics et privés sous contrat pourraient perdre près de 1,7 million d'élèves d'ici 2035, soit environ un élève sur six : 933 000 dans le premier degré et 744 000 dans le second degré. La baisse sera perceptible dès la rentrée 2026, avec un recul attendu de 160 000 élèves[47]. Cette évolution nationale masque des réalités très contrastées selon les académies : les baisses les plus marquées sont attendues à Paris, en Meuse, en

46 CESE, avis Les déserts médicaux, rapporté par Sylvie Castaigne et Yann Lasnier (2017).
47 Depp, ministère de l'Éducation nationale, « Projections d'effectifs scolaires à l'horizon 2035 », Note d'information n° 26.09, avril 2026.

Meurthe-et-Moselle et dans les Ardennes, tandis que Mayotte et la Guyane, portées par une natalité plus élevée, connaîtraient au contraire une progression de leurs effectifs — posant des enjeux inverses de pression sur des équipements déjà contraints.

Cette transition n'est pas sans risque. La baisse des effectifs scolaires pourrait accentuer la différenciation entre enseignement public et privé sous contrat, ce dernier étant moins soumis à la carte scolaire et davantage en mesure de maintenir voire d'augmenter ses effectifs d'enseignants, offrant ainsi un avantage qualitatif, ce qui renforcerait la ségrégation sociale entre établissements. Elle interroge également les moyens consacrés à l'école inclusive, alors que le nombre d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'un projet personnalisé de scolarisation a triplé en moins de vingt ans[48], ainsi que l'attractivité des métiers de l'éducation, dans un contexte déjà marqué par des difficultés de recrutement dans plusieurs disciplines et académies.

Ces constats posés, une partie de l'opinion dont le CESE souhaite saisir ce « dividende démographique » comme un levier pour améliorer la qualité du service public d'éducation : réduction des effectifs par classe — les classes françaises comptent en moyenne 22 élèves dans le premier degré contre 19 dans l'ensemble des pays de l'OCDE, et 26 au collège, la moyenne la plus élevée d'Europe —, renforcement du travail en équipe et des temps de concertation, adaptation du bâti scolaire au changement climatique et à la performance énergétique[49].

Le sondage CESE-Ipsos confirme cet attachement des Français à une approche qualitative plutôt que budgétaire de l'évolution démographique : 92 % jugent préférable de réduire le nombre d'élèves par classe plutôt que le nombre d'enseignants, et 82 % plaident pour maintenir une présence scolaire dans les territoires les moins peuplés, quitte à ne pas optimiser la carte scolaire.

Cette approche qualitative et temporelle de l'école fait écho aux recommandations émanant de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant.

## B. Outre-mer : préserver les forces vives des territoires

Longtemps associés à une image de jeunesse et de dynamisme démographique, plusieurs territoires d'Outre-mer connaissent aujourd'hui un vieillissement particulièrement rapide, plus intense qu'en Hexagone. En Martinique, devenue la région la plus âgée de France, 36 % de la population a 60 ans ou plus au 1er janvier 2026, contre 26 % dix ans plus tôt, tandis que la part des moins de 25 ans recule fortement ; l'indice de vieillissement y atteint 133 séniors pour 100 jeunes, contre 80 dix ans auparavant. En Guadeloupe, cet indice est passé de 64 à 119 en dix ans, et 34 % de la population

48 Depp, ministère de l'Éducation nationale, Repères et références statistiques, édition 2025
49 CESE, avis Réussite à l'École, réussite de l'École, rapporté par Bernadette Groison (juin 2024) ; Depp, « L'éducation nationale en chiffres », 2026.

a désormais 60 ans ou plus[50]. Ce basculement rapide s'explique par la conjonction d'une natalité en baisse, d'un allongement de l'espérance de vie et, surtout, d'un départ massif des jeunes adultes vers l'Hexagone pour poursuivre leurs études ou trouver un emploi — un phénomène migratoire dont les racines historiques remontent notamment à la politique du Bumidom[51] des années 1960-1980.

La situation contraste fortement avec celle de la Guyane ou de Mayotte, où une fécondité élevée et une immigration importante maintiennent une population jeune et en forte croissance, avec des effectifs scolaires eux-mêmes en hausse là où ils reculent ailleurs. La part des moins de 20 ans atteint ainsi 56 % à Mayotte et 44 % en Guyane[52]. Ces écarts illustrent la nécessité d'adapter les politiques publiques aux situations locales plutôt que de raisonner à partir d'une trajectoire ultramarine unique[53].

Entre 40 % et 50 % des jeunes adultes nés dans les Outre-mer quittent leur territoire d'origine au cours de la décennie de leurs 20-29 ans ; le phénomène est particulièrement marqué en Guadeloupe, en Martinique, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Wallis-et-Futuna. À l'inverse, la Guyane et La Réunion connaissent des taux de départ plus faibles. Ces mobilités pèsent sur le renouvellement des compétences et des forces vives locales, sans que le départ puisse être considéré comme un choix homogène ou nécessairement définitif.

Ces trajectoires démographiques très différenciées appellent des réponses spécifiques : développement de l'offre culturelle et de formation supérieure et d'emplois qualifiés localement pour encourager la jeunesse à rester dans les territoires vieillissants, adaptation des infrastructures d'accueil du grand âge, et anticipation des besoins en équipements scolaires et sanitaires là où la population continue de croître rapidement. Les jeunes ultramarins hésitent à rester ou, le cas échéant, à revenir dans leur territoire à cause du manque d'opportunités professionnelles, de la cherté de la vie et du logement. Les mobilités régionales pourraient aider mais restent peu facilitées. Mieux cerner ces freins doit permettre de proposer des dispositifs favorisant leur retour.

50 INSEE / Outre-mer la 1ère, bilans démographiques 2025-2026, Martinique et Guadeloupe ; CESE, contribution de la commission Aménagement du territoire au RAEF 2026, « Quelle adaptation des territoires au vieillissement de la population ? » (8 septembre 2026).
51 Bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'Outre-mer
52 CESE, contribution de la délégation Outre-Mer au RAEF 2026
53 CESE, Focus Délégation aux Outre-mer, « Jeunesse, transitions démographiques et avenir des Outre-mer », 2026.

## IV. Pour un regard féministe sur les enjeux démographiques

Le CESE appelle à la vigilance sur les termes employés dans le débat démographique et à ce que des mots comme « déclin » ou « basculement » n'orientent pas la focale vers la seule natalité. La démographie recouvre un ensemble bien plus large de phénomènes — fécondité, parentalité, migrations, vieillissement, mortalité. Le RAEF 2026 reprend cette mise en garde et s'efforce de traiter la baisse de la natalité comme l'un des paramètres d'une transformation d'ensemble plutôt que comme un problème en soi appelant nécessairement une réponse nataliste.

L'audition de Gilles Pison au CESE[54] a montré que les politiques publiques n'ont, historiquement, qu'un effet limité et n'agissent que dans le sens du souhait des familles. A titre d'exemple, la Hongrie a mis en place des dispositions fiscales encourageantes pour les ménages avec trois enfants ou plus, sans effet notable sur la natalité. Avec l'objectif inverse, la Chine partage avec la Thaïlande une trajectoire démographique presque identique, alors que la Thaïlande n'a jamais mis en place la politique de l'enfant unique.

Ce point de vigilance rejoint une nuance observée dans le sondage CESE-Ipsos : si seulement 58 % des Françaises et des Français estiment qu'il revient aux pouvoirs publics d'encourager la natalité, cette proportion tombe à 55 % chez les femmes et à 47 % chez les moins de 35 ans, qui semblent davantage renvoyer ce choix à la sphère privée.

Cette baisse ne renvoie d'ailleurs pas à une cause unique. Les travaux de l'Institut national d'études démographiques (INED) identifient plusieurs facteurs convergents : le report de l'âge d'entrée dans la parentalité ; une diminution du nombre d'enfants souhaités, passé de 2,5 à 1,9 en moyenne chez les femmes de moins de 30 ans et de 2,3 à 1,8 en moyenne chez les hommes entre 2005 et 2024 ; les difficultés économiques et matérielles ; les difficultés de conciliation entre parentalité et vie professionnelle ; une inquiétude accrue face à l'avenir, notamment climatique ; et le décrochage des prestations familiales par rapport à l'inflation. Ces arbitrages contraints pèsent inégalement sur les femmes : leur taux d'activité chute à 86 % après une naissance et à 53 % à partir du troisième enfant, et elles subissent une perte de revenus d'environ 38 % dans les dix ans suivant une naissance[55]. Ce diagnostic rejoint celui des Françaises et des Français eux-mêmes : interrogés sur les raisons pour lesquelles ils ont moins d'enfants, ils citent très largement en premier lieu les difficultés économiques et le coût de la vie (56 %), loin devant les difficultés d'accès au logement (26 %) ou la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (21 %).

Du point de vue de la justice reproductive, il importe d'articuler trois droits : le droit de ne pas avoir d'enfant, le droit d'en avoir, et le droit de les élever dans

54 Gilles Pison, professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle, auditionné au CESE le 02 septembre 2026

55 CESE, contribution de la commission Travail et emploi au RAEF 2026, citant Ined, « Les Français veulent moins d'enfants » ; Assemblée nationale, rapport d'information sur les causes et conséquences de la baisse de la natalité, rapporteur Jérémie Patrier-Leitus ; Dares, Études et Résultats n° 1298, mars 2023.

un environnement sain. Le droit de ne pas avoir d'enfant suppose un accès réel à la contraception — en 2016, plus d'un million de femmes déclarant un besoin de contraception n'y avaient pas accès — et à l'interruption volontaire de grossesse, alors que 18 % des femmes de l'Hexagone devaient encore, en 2021, quitter leur département de résidence pour avorter, et que 130 centres d'IVG ont fermé en quinze ans.

Le droit d'avoir des enfants se heurte, pour sa part, à des inégalités d'accès à la procréation médicalement assistée : les couples de femmes et les femmes seules représentent désormais 90 % des consultations, mais restent confrontés à des délais croissants et à des discriminations que le CESE documente, notamment envers les personnes racisées ou en situation de handicap[56].

La justice reproductive ne peut s'affranchir d'une politique de santé-environnement : l'exposition professionnelle et prénatale à des polluants chimiques est associée à des risques d'infertilité[57] et de retard de croissance fœtale, avec des effets documentés sur la santé des femmes ultramarines exposées au chlordécone en Martinique et en Guadeloupe. L'été 2026, marqué par plusieurs épisodes caniculaires, a mis à rude épreuve des services publics — hôpitaux, écoles — dont la non-adaptation énergétique pèse en particulier sur les femmes, davantage susceptibles d'assumer la garde des enfants en cas de fermeture d'école[58].

Ces constats renforcent l'appel à restaurer les services publics et à revaloriser les métiers du soin et du lien, où se concentrent 2,2 millions de femmes en emploi (aides-soignantes, aides à domicile, infirmières, assistantes maternelles), caractérisés par de faibles rémunérations, un recours généralisé au temps partiel, souvent subi, et une sinistralité au travail supérieure à la moyenne. Le CESE recommande une revalorisation globale de ces métiers, qui ne saurait se limiter à la dimension salariale. Celle-ci doit s'accompagner d'une amélioration des conditions de travail et de la reconnaissance des qualifications et des compétences acquises. Il recommande également un soutien renforcé aux proches aidants, dont plus de 9 millions apportent une aide régulière à un proche, à 58 %

56 CESE, avis Inégalités de genre et santé des femmes au prisme de la périnatalité, rapporté par Marie-Josée Balducchi et Anouk Ullern (septembre 2025) ; contribution de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité au RAEF 2026, « Enjeux démographiques : une approche féministe nécessaire ».

57 En France, une étude portant sur 26 000 hommes a mis en évidence une baisse de 32 % de la concentration spermatique entre 1989 et 2005, un phénomène documenté à l'échelle internationale et auquel plusieurs familles de polluants environnementaux — perturbateurs endocriniens, pesticides, PFAS — sont régulièrement associées, sans qu'un lien de causalité unique ait pu être isolé avec certitude.

58 CESE, avis Inégalités de genre, crise climatique et transition écologique, rapporté par Antoine Gatet et Aminata Niakaté (mars 2023) ; Santé publique France, données consolidées au 22 juillet 2026 sur la mortalité liée aux canicules de l'été 2026.

des femmes[59]. Ce constat trouve un écho dans les leviers que les Françaises et les Français jugent les plus efficaces pour agir sur la natalité : faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale (75 %), développer des solutions de garde accessibles (73 %) et une politique de logement favorable aux familles (70 %) sont mieux perçus que les aides financières directes (62 %) — ce qui plaide pour des réponses structurelles plutôt que pour une approche uniquement monétaire.

Enfin, le CESE met en garde, dans une résolution de mars 2026, contre l'instrumentalisation politique de l'inquiétude démographique. Il observe que les discours natalistes, en France comme dans plusieurs pays européens, conduisent souvent à une remise en cause des droits sexuels et reproductifs des femmes, dans une dynamique qu'il qualifie de « backlash »[60]. Des politiques familiales favorables à la natalité peuvent être menées sans remise en cause des droits des femmes, ce qui invite à rester particulièrement attentif à la défense de ces droits.

## Conclusion

Ce basculement démographique est ancré dans une tendance mondiale de baisse de la fécondité et d'augmentation du niveau de vie : il dessine une transformation profonde qui touche, avec une intensité et un calendrier variable, l'ensemble des territoires et l'ensemble des générations. La lecture qui en est faite diverge sensiblement selon les points de vue : certains y voient d'abord des risques déjà à l'œuvre et à anticiper — financement des retraites, tensions de recrutement dans certains secteurs, adaptation des territoires — quand d'autres soulignent les marges de manœuvre qu'elle ouvre, par exemple une moindre pression sur les ressources naturelles, le foncier ou le marché du logement, ou une concurrence apaisée pour l'accès à l'emploi des jeunes générations.

Au-delà des équilibres macro-économiques et budgétaire, le basculement démographique interroge le rapport intime que notre société entretient avec l'avenir, la transmission et la cohabitation des générations, constituant aussi un fait anthropologique.

Face à ces défis, et pour anticiper les besoins futurs liés aux tournants démographiques, une planification est indispensable. Elle devra permettre de favoriser les coopérations nécessaires entre acteurs et politiques publiques afin d'identifier les investissements à encourager ou à impulser.

59 Helena Hirata, « Travail productif, travail de care », Actuel Marx, 2021/2, n° 70 ; CESE, avis Soutenir l'autonomie : les besoins et leurs financements, rapporté par Martine Vignau (mars 2024) ; Drees, Études et Résultats n° 1358, décembre 2025.

60 CESE, résolution Consolider et organiser la défense de nos principes démocratiques face aux stratégies anti-genre, rapportée par Agathe Hamel (mars 2026).

# Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental



















**Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site**

# lecese.fr

**Retrouvez le CESE**
**sur les réseaux sociaux**

lecese.fr

9, place d'Iéna
75 775 Paris Cedex 16
01 44 43 60 00

cese
Conseil économique social et environnemental

N° 41126-0021
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-185026-2

9 782111 850262